

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 13 MARS 2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le sept mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; KLOPP Christophe ; THILLOY Jean-François ; SCHMIDT Laurence ; DARRAS Marie-Christine ; BOYENVAL Philippe ; BRISSY Emmanuelle ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie ;

Absents excusés : DHORNE Dominique (pouvoir à D. HESDIN) ; DAOLIO Gilbert.

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Christophe KLOPP comme secrétaire de séance.

II - INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Amiens Métropole :

* M. le Maire a reçu le service ingénierie d'Amiens Métropole pour lancer l'étude sur la piste cyclable cet automne.

* Lors d'une réunion avec la société ORANGE, il a été exposé son calendrier de suppression des lignes fixes cuivre (ADSL). Notre commune fait partie du lot 4.

Une fois les lignes en cuivre démontées, les abonnés auront la possibilité d'obtenir internet et téléphone par une clé 4G, le satellite ou la fibre.

2/ Le Conseil départemental de la Somme a prévu une séance de cinéma en plein air à Hébécourt le vendredi 08 août prochain. M. le Maire sollicite l'aide des conseillers ainsi que des bénévoles du Comité des Fêtes pour tenir la buvette, assurer une restauration et installer les matériels. Le lancement officiel de cette manifestation par le département aura lieu fin mars.

3/ Parcelle AA71 (20 rue de Paris) en emplacement réservé :

Une demande d'estimation a été faite auprès des services des Domaines.

M. le Maire a fait la visite du terrain et de ses bâtiments ce samedi 08 mars avec Mme DUBREUCQ.

Il a constaté (et également chez la voisine la veille) l'état de délabrement du mur non mitoyen et sa dangerosité.

Il est probable qu'un arrêté de péril soit nécessaire si la propriétaire n'engage pas les travaux rapidement.

M. TATTEBAUT demande la surface du terrain : 515m².

M. BOYENVAL demande si cet achat est nécessaire. Il représente une opportunité d'agrandir la surface de stockage de l'atelier ce qui manque cruellement actuellement, la commune n'ayant pas de foncier et, à terme, donner un accès sécurisé par la future voie prévue en prolongation du sentier du tour des Haies.

4/ M. RABOUILLE s'est blessé en coupant les arbres de la salle (coupe nécessaire à l'installation du terrain multisports) il est en accident du travail du 27/02 au 13/04/2025.

Mme DUBREUCQ et Monsieur le Maire remercient M. Michel TATTEBAUT qui a terminé le travail avec M. MANCIONE.

En remplacement de M. RABOUILLE, un jeune homme actuellement demandeur d'emploi et non indemnisé a été recruté en CDD. Il est actuellement en train de créer sa société d'entretien d'espaces verts, ce qui correspond parfaitement aux besoins de la commune.

5/ Une réunion commune avec le Comité des Fêtes d'Hébecourt et les membres du Conseil Municipal s'est tenue le 04 mars, il a été décidé de :

- modifier la date de la fête locale pour la mettre au premier week-end de septembre après la rentrée scolaire ;
- suspendre la venue des manèges qui n'attirent plus les familles et sont devenus trop coûteux pour le budget du Comité malgré la subvention communale ;
- organiser des animations avec d'autres associations voire communes voisines autour des nouvelles structures sportives installées à côté de la salle.

Le bureau municipal a également pris la décision d'abandonner le traditionnel pot du Maire auquel plus personne ne vient et de ne plus subventionner le Comité des Fêtes pour les tickets de manège du lundi soir.

Cette année, la fête du village est prévue les 06 et 07 septembre. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

6/ Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage du village sous le parrainage du Conseil Régional des Hauts de France, est prévu ce samedi 15 mars 2025. Rendez-vous est donné à 9h00 au préau.

7/ M. le Maire a une réunion ce lundi 17 mai en mairie de Grattepanche pour l'organisation de la Rando39 prévue le dimanche 04 mai 2025. Le point de rassemblement pour le repas commun serait Grattepanche, comme l'année dernière.

8/ M. le Maire va assister à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de la Somme ce jeudi 20 mars prochain.

9/ Les travaux de l'installation de l'aire de jeux des enfants et terrain multisports sont en cours de réalisation. Pour ne perdre aucune subvention, les devis ont été revus et négociés. Le terrassement des terrains de boules a été pris en charge par la société Rénov'Sport fournisseur des jeux.

M. DEFFONTAINES indique que les rochers sur le site ne devraient pas bouger et rester près des terrain de pétanque à environ 1 mètre.

10/ M. le Maire souhaiterait savoir s'il est possible de prévoir la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal pendant la première semaine des vacances scolaires d'avril pour le vote du budget primitif 2025 et demande si les conseillers municipaux seront présents. A priori, oui.

11/ M. le Maire rappelle la cérémonie d'inauguration du monument aux morts rénovés le samedi 22 mars à 11h00 au cimetière. Un pot est prévu au préau ensuite organisé par le Souvenir Français.

III – APPEL D'OFFRES POUR LA RÉHABILITATION DU COMMERCE : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA CAO, NÉGOCIATION OU VALIDATION DES LOTS.

Les travaux prévus ont été scindés en 11 lots, le cabinet ARCANA a fourni le Règlement de Consultation (RC), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ainsi que toutes les pièces nécessaires à la consultation. L'appel d'offres a été lancé et déposé sur le site « marchespublics596280.fr » le 14 janvier 2025.

La date limite de dépôt des offres était le 18 février 2025 à 19h00.

Les offres ne pouvaient se faire que par voie dématérialisées.

La visite du commerce était obligatoire.

Trente-cinq enveloppes ont été déposées sur le site.

Monsieur le Maire a convoqué la Commission d'Appel d'Offres ainsi que la DGCCRF, ce qui n'était pas obligatoire au vu du marché négocié mais souhaitable puisque ces travaux font l'objet, depuis le début, de l'attention de toute l'équipe municipale.

La CAO composée de Dominique HESDIN, Maire, Gérard DEFFONTAINES, Jean-François THILLOY, Philippe THEO, Christophe KLOPP, Gilbert DAOLIO, Mme VAN DEN HAYDEN (DGCCRF), Mme HATTEE (Cabinet ARCANA Architecture) a donc ouvert les 35 enveloppes le 03 mars à 14h00.

Les cabinets ARCANA et FTE les ont étudiées et une nouvelle réunion de la CAO avec la DGCCRF a été fixée au 10 mars 2025 pour la restitution des analyses.

Il y a eu 35 enveloppes mais 33 entreprises ont réellement soumissionné (dépôt de 2 enveloppes pour une même entreprise).

Il s'avère que peu de lots sont complets. En effet, quelques entreprises n'ont pas rempli toutes les cases du CCTP, certaines n'ont pas pris en compte les difficultés comme la proximité avec la RD1001, le milieu éventuellement amianté, la prise en charge du compte prorata est quasiment oubliée à chaque offre, la partie rénovation du logement l'est souvent également.

Le cabinet ARCANA a dressé un compte-rendu de ses analyses reproduites dans le tableau ci-après.

Lots	Offres/Acte d'engagement	Rg	Observations archi.
LOTS N° 01 et 01a : DEMOLITION et GROS OEUVRE	Estimation :253 252.35 € HT		
EGERO CONSTRUCTION Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 27/60	AE : 198 786,99 € Sur son DPGF, n'a pas pris la totalité des sommes	3	Intégration du Compte Prorata ? Le prix du poste « remblaiement cave » semble faible. À vérifier
RAMERY Critère N°1 : Prix des prestations : 31.72/40 Critère N°2 : valeur technique : 52/60	AE : 250 711,99 €	1	Intégration du Compte Prorata ? Certains prix et PU du DPGF semblent élevés. À vérifier. Quantités « maçonnerie Extension » et « dallage » sont à corriger
CALLEC Critère N°1 : Prix des prestations : 27.91/40 Critère N°2 : valeur technique : 42/60	AE : 284 934,79 €	2	Intégration du Compte Prorata ? Certains prix et PU du DPGF semblent élevés. À vérifier
LOT N° 02 : CHARPENTE BOIS	Estimation 40 356 € HT		
NOLLET Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 22/60	AE : 14 670,27 €	2	Intégration du Compte Prorata ? Confirmer la prise en compte du poste « vérification du plancher existant par note de calculs »
CHARPENT'IDEAL Critère N°1 : Prix des prestations : 31.58/40 Critère N°2 : valeur technique : 45/60	AE : 18 580,55 €	1	Intégration du Compte Prorata ? Le prix de la charpente EXTENSION semble élevé. À vérifier Confirmer la prise en compte du poste « vérification du plancher existant par note de calculs »
HFCB Critère N°1 : Prix des prestations : 00/40 Critère N°2 : valeur technique : 05/60	AE : 8 869,00 € Chiffrage incomplet	3	Intégration du Compte Prorata ? L'entreprise n'a pas chiffré le poste RENOVATION
LOTS N° 03 et 03a : ETANCHEITE TOITURE TERRASSE - COUVERTURE	Estimation 21 484.48 € HT		
CAUX Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 50/60	AE : MONTANT NON MENTIONNE 65 156,64€	1	Intégration du Compte Prorata ? Confirmer la prise en compte de l'ensemble des postes du CCTP
LOTS N° 04 et 04a : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	Estimation : 54 530€ HT		
BHF Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 48/60	AE : 29 520,76 €	1	Intégration du Compte Prorata ? Préciser le mode de pose pour les châssis en RENOVATION

EMP Critère N°1 : Prix des prestations : 37.37/40 Critère N°2 : valeur technique : 40/60	AE : 31 594,29 €	2	Intégration du Compte Prorata ? Préciser le mode de pose pour les châssis en RENOVATION
PELLETIER Critère N°1 : Prix des prestations : 23.93/40 Critère N°2 : valeur technique : 48/60	AE : 49 336,90 €	3	Intégration du Compte Prorata ? Préciser le mode de pose pour les châssis en RENOVATION
TECMIR Critère N°1 : Prix des prestations : 00/40 Critère N°2 : valeur technique : 23/60	AE : 13 829,00 € Chiffrage incomplet	4	Intégration du Compte Prorata ? L'entreprise n'a pas chiffré le poste RENOVATION
LOTS N° 05 et 05a : PLATRERIE - FAUX PLAFOND	Estimation 32 388.09€ HT		
EPM Critère N°1 : Prix des prestations : 30.66/40 Critère N°2 : valeur technique : 25/60	AE : 54 900,20 €	2	Intégration du Compte Prorata ? Quantités des postes « doublage » et « dalles 60x60 » à corriger
HP INDUSTRIE Critère N°1 : Prix des prestations : 36.68/40 Critère N°2 : valeur technique : 00/60	AE : 45 897,00 €	3	Intégration du Compte Prorata ? Quantités du poste « plafond CF1H » à corriger
MACIP Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 30/60	AE : 42 087,43 €	1	Intégration du Compte Prorata ? L'entreprise n'a pas chiffré le poste «Placosol»
LOTS N° 06 et 06a : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Estimation 10 038.12 € HT		
AM3D Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 55/60	AE : 12 136,11€	1	Quantités du poste « bloc porte EXTENSION » à corriger
GANCE Critère N°1 : Prix des prestations : 31.18/40 Critère N°2 : valeur technique : 15/60	AE : 15 570,00 €	2	Intégration du Compte Prorata ?
LOTS N° 07 et 07a : CARRELAGE - FAÏENCES	Estimation 14 621.95€ HT		
AVANTI Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 28/60	AE : 15 914,00 €	1	Intégration du Compte Prorata ?
CERAMIC STYLE Critère N°1 : Prix des prestations : 28.47/40 Critère N°2 : valeur technique : 09/60	AE : 22 359,72 €	2	Quantités du poste « siphons EXTENSION » à corriger

LOTS N° 08 et 08a : PEINTURE – SOL SOUPLE	Estimation 14 289.13 € HT		
BATI CONCEPT AMEN Critère N°1 : Prix des prestations : 33.56/40 Critère N°2 : valeur technique : 25/60	AE : 17 955,51 €	2	Intégration du Compte Prorata ?
CATY PEINTURE Critère N°1 : Prix des prestations : 31.22/40 Critère N°2 : valeur technique : 25/60	AE : 19 296,83 €	3	Intégration du Compte Prorata ?
COTE PEINT Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 - Critère N°2 : valeur technique : 45/60	AE : 15 063,55 €	1	Intégration du Compte Prorata ? Le prix du poste « peinture sur bois RENOVATION » est faible. À vérifier
LOT N° 09 : VRD – Espaces Verts	Estimation 49 984.69€ HT		
IREM Critère N°1 : Prix des prestations : 27.35/40 Critère N°2 : valeur technique : 40/60	AE : 86 957,91 €	3	Le prix du poste « plantation en haie » est faible. À vérifier
PICARDIE ENVIRONNEMENT Critère N°1 : Prix des prestations : 27.02/40 Critère N°2 : valeur technique : 60/60	AE : 88 026,34 €	1	Quantités du poste « arbres à haute tiges » à corriger
TPB Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 35/60	AE : 55 561,40 € Erreur de calcul Montant réel = 59 467,30 €	2	Les prix des postes « Chaussée » et « Parking » sont faibles. À vérifier
LOT N° 10 : Électricité	Estimation 52 500€ HT		
MAQUIGNY Critère N°1 : Prix des prestations : 31.25/40 Critère N°2 : valeur technique : 35/60	AE : 66 667.00 €	3	Des optimisations peuvent être proposées : - suppression du TD et tout mettre dans le TGBT - optimisation des luminaires
SESG Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 45/60	AE : 52 093.88 € Manque le logement	2	- Prévoir des luminaires techniquement et esthétiquement équivalents à ceux prévus au CCTP. - Chiffrer les prestations du logement (additif). - Confirmez-vous être techniquement conformes au projet ?
EEHF Critère N°1 : Prix des prestations : 30.33/40 Critère N°2 : valeur technique : 35/60	AE : 68 700 €	4	Des optimisations peuvent être proposées : - suppression du TD et tout mettre dans le TGBT - optimisation des luminaires
IDELEC Critère N°1 : Prix des prestations : 27.40/40 Critère N°2 : valeur technique : 60/60	AE : 75 309.50 €	1	Des optimisations peuvent être proposées : - suppression du TD et tout mettre dans le TGBT - optimisation des luminaires

2SPB Critère N°1 : Prix des prestations : 20.22/40 Critère N°2 : valeur technique : 20/60	AE : 103 031.10 €	5	- Confirmez-vous être techniquement conformes pour les postes : * dépose * TGBT *Distribution - Fournir les fiches techniques des équipements prévus. - Chiffrer les prestations du logement.
LOT N° 11 : Plomberie/ Chauffage/ Climatisation/ Ventilation	Estimation 117 723.55€ HT		
FMP COURTOIS Critère N°1 : Prix des prestations : 40/40 Critère N°2 : valeur technique : 35/60	AE : 100 438 €	3	- Revoir les quantités d'appareils sanitaires, conformément aux plans du projet. - Transmettre une offre actualisée qui prend en compte le coût des appareils sanitaires et pas uniquement des accessoires. - Avez-vous bien prévu le poste Régulation et sécurité ? - Confirmez-vous être techniquement conformes au CCTP pour les postes Hottes d'extraction et Amenée d'air de compensation en termes de matériel, principe de fonctionnement, etc...) ? - Confirmez-vous être techniquement conformes au projet pour le poste Chauffage électrique ? - Avez-vous bien prévu le calorifuge des gaines de compensation en extérieur et intérieur, comme demandé au CCTP ? - Confirmez-vous être techniquement conformes en tout point au projet ? - Fournir les fiches techniques des équipements manquants.
MCI Critère N°1 : Prix des prestations : 26.79/40 Critère N°2 : valeur technique : 58/60	AE : 149 910.17	2	- Revoir le poste Ventilation cuisine. - Fournir les fiches techniques des équipements prévus.
ESSIQUE Critère N°1 : Prix des prestations : 22.11/40 Critère N°2 : valeur technique : 60/60	AE : 181 640.08	1	- Revoir le poste Ventilation cuisine.

Il résulte de ces analyses un premier tableau des entreprises classées au rang 1 sachant qu'il va nécessairement changer suite aux négociations et améliorations demandées :

Lots	Sociétés rang 1	Offres HT	Estimation ARCANA
Lot 1 - Gros œuvre – raval.	RAMERY	250 711.99€	253 252.35€ HT
Lot 2 - Charpente Bois	CHARPENT'IDEAL	18 580.55€	40 356.00€ HT
Lot 3 - Couverture	CAUX	65 156. 64€	21 484.48€ HT
Lot 4 – Menuis. ext. - serrurerie	BHF	29 520.79€	54 530.00€ HT
Lot 5 - Plâtrerie - Fx Plafonds	MACIP	42 087.43€	32 388.09€ HT
Lot 6 - Menuiserie Int.	AM3D	12 136.11€	10 038.12 € HT
Lot 7 - Carrelage	AVANTI	15 914.00€	14 621.95€ HT
Lot 8 - Peinture	COTE PEINT	15 063.55€	14 289.13 € HT
Lot 9 - VRD	PICARDIE ENV.	88 026.34€	49 984.69€ HT
Lot 10 - Électricité	IDELEC	75 309.50€	52 500.00€ HT
Lot 11 - CVC	ESSIQUE	181 640.08€	117 723.55€ HT
		794 146.88€	661 168.36€ HT

Les enveloppes ont été ouvertes le 03 mars 2025 puis analysées par les cabinets ARCANA et FTE.

Les analyses ont été rendues le 10 mars 2025 à la CAO de nouveau convoquée.

Étant donné qu'il s'agit d'un marché négocié, le Conseil Municipal seul peut décider si le marché reste en l'état ou s'il est nécessaire de négocier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et au vu des données et analyses collectées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- *de négocier avec l'ensemble des entreprises qui ont soumissionné,*
- *de leur demander de compléter les données manquantes et améliorer leurs offres,*
- *charge le cabinet ARCANA de les contacter chacune via la plateforme « marchespublics596280.fr » dans le respect de la procédure du code des marchés publics.*

III – AVENANT À LA CONVENTION N°01-TE-0215-EX RELATIVE À UN PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR LE COMMERCE.

Afin de permettre la pose d'un futur éclairage public (2 poteaux à terme) sur la rue de Plachy jusqu'au lotissement le Clos de Blimont par la pose d'une gaine lors des travaux d'extension du réseau électrique pour le raccordement du commerce, un avenant est nécessaire à la convention initiale.

Le coût total revenant à la charge de la commune est estimé à 802.40€.

La FDE prend en charge 20% du coût hors taxe des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre, soit 471.41€ pour un total de travaux estimé à 1 273.81€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver la modification et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention initiale.

IV - QUESTIONS DIVERSES

A - Marie-Claire DUBREUCQ

1/ A la demande de M. le Maire, Mme DUBREUCQ a assisté à la réunion du secteur sud le 03 mars 2025 au centre horticole d'Amiens Métropole :

- un catalogue des plantes vivaces et annuelles avec prix a été édité par les services d'Amiens Métropole. Au vu des travaux actuels, peu de plantes seront commandées cette année.

Mme DUBREUCQ souhaite demander à Amiens Métropole de fleurir les voies métropolitaines.

- les communes sont sollicitées par le service JDA MAG pour envoyer leurs informations et manifestations pour un infomag trimestriel. S'adresser à M. JUPPIN.

- un Plan Intercommunal de Sauvegarde va être élaboré par Amiens Métropole. Seules 5 communes dont Hébecourt possèdent un Plan Communal de Sauvegarde.

- Amiens Métropole a développé une compétence concernant les effondrement de cavités. Hébecourt est concernée car deux cavités sont répertoriées au BRGM le long de la départementale.

2/ La préparation du BP2025 avance. Il est particulièrement difficile cette année. La commission finances sera réunie fin mars pour un vote du budget début avril, en espérant que les bases des contributions seront rapidement connues.

L'achat de la parcelle AA71 n'était pas prévu et doit être intégré au BP.

M. le Maire précise que suite à jurisprudence, si la propriétaire trouve un acheteur, la commune serait dans l'obligation d'acheter l'entièreté de la propriété donc avec la maison, par voie de préemption.

B – Philippe THEO

- Le conseil d'Écoles s'est déroulé ce mardi 11 mars. Au niveau d'Hébécourt, tout semble aller. Les demandes des professeurs ne concernent que le syndicat scolaire hormis la demande de changer la boîte aux lettres de l'école, ce qui va être rapidement fait.

Les estimations portent à 111 élèves l'effectif du regroupement pour la rentrée 2025/2026.

Un lotissement est en cours à Rumigny ainsi qu'à Grattepanche, ce qui va monter encore prochainement les effectifs. M. THEO alerte les conseillers municipaux que à très petit terme le périscolaire va être saturé.

- M. THEO informe que SYNAPSE va de nouveau mettre en place des cours d'informatique sur ordinateurs mais également sur téléphones portables pour les personnes âgées plus vulnérables aux dangers toujours plus grands de piratage.

Les cours devraient commencer en septembre. Une réunion est prévue le 25 mars à 9h30 en mairie pour connaître les personnes intéressées.

C - Gérard DEFFONTAINES

- Le personnel va pouvoir programmer les semences du gazon pour remplacer les allées de gravier au cimetière sur fin mars.

- M. DEFFONTAINES propose la mise en place d'un chantier citoyen pour nettoyer (ronces, arbrisseaux, adventices, etc.) l'entrée de la rue de Plachy et le trottoir/talus le long de la pâture (en accord avec les propriétaires de celle-ci) afin de permettre au personnel communal d'y avoir accès pour tondre régulièrement.

- Les travaux sur la toiture de l'église ont été effectués. L'évacuation de la gouttière côté nord a été déviée vers celle côté sud pour alimenter le caniveaux qui mène à la rue.

D – Stéphanie BUDYNEK

- Signale que la bande enherbée le long de sa propriété sur la RD1001 est régulièrement défoncée par des véhicules qui y stationnent le temps d'un appel téléphonique. Elle propose d'enlever un poteau de l'entrée devant son portail afin que le stationnement soit plus aisé et sur un terrain plus approprié.

- Veut remonter la satisfaction des habitants du lotissement Hermès quant au travail de M. MANCIONE.

E – Emmanuelle BRISSY

Revient sur l'élagage des arbres de la RD1001. M. MANCIONE ramasse sans arrêt les feuilles et fruits de ces arbres qui devaient être élagués puis abattus à court terme.

M. le Maire a contacté le responsable d'Amiens Métropole voyant que rien n'était encore entrepris.

Une mise au gabari des arbres est bien prévue prochainement par la société Elag'Conseil.

Par contre, concernant l'abattage demandé, l'autorisation de la DDTM est requise et peu d'espoirs sont permis sur cette question.

À propos d'élagage, M. le Maire précise qu'il a été informé qu'est prévu un prochain abattage des arbres du bois de la Belle Épine sur une bande de 10 mètres sur le côté gauche quand on va vers Amiens.

MMs. VAN DE MOORTELE et TATTEBAUT confirment mais ne connaissent pas la date.

F – Christophe KLOPP

- Remonte également la satisfaction de son quartier quant au travail de M. MANCIONE. Quand il est passé, ça se voit !

- Signale que le trottoir le long du numéro 55 de la rue de Rumigny n'est pas praticable à deux de front du fait de la haie qui prend beaucoup de place et semble pencher de plus en plus.

Les propriétaires s'étaient engagés à la désépaissir progressivement mais cela ne semble plus progresser.

M. le Maire va les recontacter.

- Informe de trous toujours plus importants dans la rue de la Vallée. M. le Maire avait demandé aux employés de les reboucher mais cela n'a pas encore été fait.

M. le Maire signale qu'en mai, tous les trous de la voirie de la commune vont être rebouchés par le SIVU de voirie du Sud Amiénois (Hébécourt n'ayant pas eu de travaux récemment est en deuxième position pour cette prestation). Il demande aux conseillers de recenser les endroits concernés avant fin mars.

La rue de la Vallée et la rue de Plachy sont les plus abîmées.

G – Michel TATTEBAUT

Renouvelle son « ras-le-bol » quant aux crottes des chiens laissées sur les espaces publics par des propriétaires incivilisés.

Il remarque que les employés communaux ont autres choses à faire que de ramasser des crottes de chiens.
Une note d'info a été faite récemment pour mobiliser la population sans effet apparent sur les concernés.
M. le Maire montre les panneaux de sensibilisation installés dans les espaces publics de la ville de Salouël et Pont-de-Metz : ils informent de l'amende prévue en cas de prise sur le fait ...
Hébécourt n'a pas les moyens de mettre cette signalisation dans ses espaces verts et cela est-il utile ?
Il est d'usage que les propriétaires de chiens soient munis de sachets pour jeter les déjections canines mais lorsque ça n'est pas le cas, le problème est de pouvoir constater les faits au moment du dépôt !
Mme DUBREUCQ demande aux conseillers quels seraient pour eux, les meilleurs endroits pour positionner des poubelles dans l'espace public sans désagrément pour les voisins et facilitateur pour le nettoyage par les employés communaux.
Une deuxième poubelle à la salle mais près de la D1001 est requise, une autre à la mare ...

La séance est levée à 21h42

Le secrétaire,
Christophe KLOPP

Le Maire,
Dominique HESDIN